

AGIR POUR LA PAIX

50^e anniversaire de la loi belge sur l'objection
de conscience au service militaire

L'AUTRE COMME MIROIR DE MOI-MÊME

Jean Paul Van Bendegem

Il y a peu j'ai eu une discussion avec quelques amis au sujet de la prise de décision dans la vie humaine. La question était que je défendais que ces moments sont rares tandis qu'ils pensaient le contraire. Je suis bien au clair au sujet des points qui sont décisifs dans la vie : on peut choisir différentes voies et on a un rôle à jouer dans le choix de ces voies. Que j'ose défendre une telle opinion résulte seulement du fait que j'ai fait l'exercice pour moi-même : quels moments dans la vie méritent cette étiquette ? Il n'y en a pas eu tellement, pas mal de situations se sont présentées, dont je n'avais pas à me préoccuper et j'en suis venu au nombre impressionnant de trois. ! Pourquoi cette longue introduction ? Parce qu'un de ces trois instants cruciaux de choix a été le statut d'objecteur de conscience, ou, comme exprimé habituellement, le service civil.

Il n'y avait pas de raison externe ou de pression en faveur de ce choix. Au contraire, il y avait l'incitation de ne pas le faire. Le service militaire, en 1979, était de dix mois et le service civil, suivant la catégorie, était de dix, quinze ou vingt mois. Dix si vous optiez pour la protection civile, on pouvait quand même choisir, quinze si vous optiez pour un service médico-social et vingt si vous pensiez être utile dans le secteur culturel. Une pénalisation lourde, en d'autres mots. Parce que vous aviez l'intention de servir votre pays - car, ne laissons aucun malentendu à ce sujet, j'ai bien servi mon pays, c'était en tous cas un service civil - dans le secteur culturel, vous deviez subir une sanction, à savoir le doublement du temps. Avec la solde que vous receviez, c'était tout sauf une période de grand luxe, disons plutôt une période de misère. Si d'autres ressources externes n'étaient pas intervenues, dans mon cas donc mes parents, c'eût été simplement impossible, et aussi en cela se trouvait une évidente sanction. Et, s'il s'agissait de biens matériels, il y avait quand même bien un peu de nous. C'est un souvenir, et je ne suis en aucun cas le seul qui ait fait cette expérience, que je vais continuer à conserver. Puis-je le résumer brièvement ?

Après que le temps de la procédure et l'octroi du statut des objecteurs de conscience, le service civil pouvait commencer. Cela commençait par une visite à Edegem pour les derniers détails

et un élément de cette remarquable journée était la réception d'un paquet de biens pour nous fournir durant dix, quinze ou vingt mois. Dans ce paquet : sous-vêtements, bas, chemises, gants de toilette, essuies, et je pense, mais je n'en suis pas sûr une brosse à dents. Pas de pantalon, pas soulier, pas de veste de quelque forme ou matière que ce soit, rien de cela. Si nous avions dû nous présenter en uniforme au service nous aurions passé pour des zombies. Si nous avions dû opter pour la caserne, alors, le paquet aurait été bien rempli. Comme prévu, cet événement a eu un effet totalement inversé. On était plus que jamais conforté dans l'idée qu'on avait fait un choix correct. Si on suscite tant d'opposition cela signifie quand même qu'on le perçoit comme menaçant. Et, soyons honnêtes, cela stimulait énormément l'idée qu'on était dangereux.

Maintenant, ce ne sont pas seulement les inconvénients qui m'ont convaincu de franchir ce pas, ce serait une argumentation faible, vouloir seulement être « opposé » ou « embêtant » ferait une argumentation faible. La lettre de motivation que nous devons écrire lors de la demande de statut, je ne l'ai plus, mais je peux la résumer en une phrase : on ne tue pas des frères. Je peux maintenant sans problème résumer durant une heure ou plus longtemps les arguments et convictions pour étayer cette affirmation mais je pense, autant d'années plus tard dans ma vie, que je peux les résumer dans une réflexion principale, qui encore toujours un pilier de base de ma vision de la vie. Je vais résumer brièvement comment j'en suis venu à cette idée.

Il y a quelques années j'ai donné un cours pour diverses associations culturelles sur ma vision d'athée. Souvent, pratiquement toujours pour être honnête, quelqu'un me pose la question : « Mais s'il n'y a rien au-dessus de vous, qu'est-ce qui vous empêche alors d'aller dans la rue et de tuer aussi des gens ? »

Mis à part le fait que je trouve la question particulièrement significative, j'ai pensé à différentes réponses, mais ma plus récente formulation est la suivante : puisqu'il n'y a rien au-dessus de moi j'ai seulement l'humanité à laquelle j'appartiens, en d'autres mots, j'existe seulement par et avec mes frères en humanité. En outre, je connais suffisamment de biologie, de psychologie et de sociologie pour savoir que nous nous ressemblons énormément, que nous essayons tous de faire quelque chose de notre vie, avec des hauts et des bas, avec des inconvénients et des obstacles que nous pouvons parfois vaincre, mais hélas trop souvent ne pas vaincre. Comme je l'ai moi-même si volontiers exprimé : si on regarde l'homme, alors on voit un quidam, vous êtes des quidams, je suis un quidam, donc nous sommes des quidams et cela signifie en une phrase : je me reconnais moi-même dans mon humanité. De cela découle pour moi que si je tue un être humain, alors en résumé, je me tue moi-même. Celui-ci, je ne veux pas ;

c'est pourquoi la vie sur cette planète est trop excitante et le premier je ne veux pas non plus. (J'y ajoute souvent, en outre, parce que je suis un philosophe, je ne peux pas me viser, mais ceci est une plaisanterie.)

En conclusion : nous voulons nous-mêmes volontiers nous convaincre que nous vivons dans une démocratie. Ceci pose la question de savoir si nous pouvons reconnaître une démocratie si nous nous y opposons. Mon approche se fait en termes de labels de qualité. Un label particulièrement important est la qualité de l'enseignement car il garantit la transmission du savoir, des compétences et des enseignements de génération en génération. Un deuxième, mais non moins important label est la mesure où la société protège ses minorités (et j'ose conserver l'espoir que nous, en tant qu'objecteurs de conscience pensions être pris en considération à cet égard.) Un troisième label enfin, aussi important que les deux autres, est l'abolition de la peine de mort sur base du fait que, même si on a la conviction que quelqu'un a commis un acte épouvantable, aussi grave soit-il, cela ne signifie pas qu'un être humain peut simplement enlever la vie d'un autre être humain. Car la question demeure : « Etais-tu sûr que tu étais sûr ? »

Jean Paul van Bendegem